



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **5 juillet 2022**, à **19 h 30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

- Siège # 1 M. Yvon Carle
- Siège # 2 M. Marc Bédard
- Siège # 4 Mme Sophie Blier
- Siège #6 Mme Lucie Crête

M. François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller au siège #3, et Mme Élisabeth Hamel, conseillère au siège #5 sont absents.

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

5 JUILLET 2022

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
4. Suivi au procès-verbal
5. Présentation et adoption des comptes payés et à payer
6. Dépôt – Déclaration des dons et dépenses des candidats aux élections du 5 juin 2022
7. Dépôt – Intérêts pécuniers nouvelle élue
8. AGFMQ – adhésion et colloque
9. ADMQ – colloque de zone
10. Hausse du prix des carburants - demande de soutien au gouvernement du Québec
11. Entente de mise en commun d'un service municipal d'animation avec la Municipalité de Saint-Rosaire
12. Désignation de la municipalité responsable du projet « Mise en commun d'un service d'animation en dehors des heures de classe »
13. AcciSST – mutuelle de prévention – Entente avec la CNESST
14. Octroi contrat – Travaux rue Industrielle
15. Octroi contrat – modules de jeux
16. Octroi contrat – Surveillance de chantier – Travaux 11e rang
17. Octroi contrat – Surveillance de chantier – Travaux rue Industrielle
18. Octroi contrat – Changement de l'éclairage extérieur
19. Surface de « deck hockey » - règlements
20. Surface de « deck hockey » - horaire
21. Embauche – surveillants surface de « deck hockey »
22. Correspondance
23. Varia
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2022-07-001)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2022-07-002)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien à signaler

(2022-07-003)

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes / mutations	44 024,24 \$
Permis	186,00 \$
Camp de jour	3 070,00 \$
Subvention - Fête nationale (Député Alain Rayes)	500,00 \$
Aide financière - Bibliothèque	
(Premier ministre M. Legeault et député M. Lefebvre)	1 000,00 \$
Location salle Bieler	459,90 \$
Aide financière - "Pumptrack" (Ministre de l'éducation)	500,00 \$
Gym (frais + dépôt pour la carte)	75,00 \$
Total	49 465,14 \$

Dépenses

Paies élus	2 914,76 \$
Salaires employés	23 045,60 \$
Comptes payés	7 147,95 \$
Comptes à payer	138 611,94 \$
Total	171 720,25 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. DÉPÔT – DÉCLARATION DES DONS ET DÉPENSES DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DU 5 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.1 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* indique que toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

d'une municipalité doit transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait le don d'une somme de plus de 50 \$, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant ainsi qu'un rapport de dépenses ayant trait à son élection;

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.1.0.1 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* indique que toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité qui n'a reçu ou recueilli aucun don d'une somme d'argent ou qui n'a effectué aucune dépense relativement à son élection doit transmettre au trésorier une déclaration dans laquelle elle déclare n'avoir reçu ou recueilli aucun don ou n'avoir effectué aucune dépense;

CONSIDÉRANT QUE ces déclarations doivent être faites dans les 90 jours suivant la date fixée pour le scrutin;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations faites des candidats suivants :

- M. Xavier Boucher
- Mme Lucie Crête
- M. Jules Vigneault

7. DÉPÔT – INTÉRÊTS PÉCUNIERS NOUVELLE ÉLUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* indique que chaque élu doit déposer une déclaration de ses intérêts pécuniers;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration doit être faite dans les 60 jours suivant la proclamation d'élection;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations reçues des élus suivants :

- Mme Lucie Crête

(2022-07-004)

8. AGFMQ – ADHÉSION ET COLLOQUE

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Stéphanie Hinse, à adhérer à l'AGFMQ (Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec) au montant de 315 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser également la directrice générale et greffière-trésorière à participer au colloque de l'AGFMQ et que les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement et de repas soient remboursés aux conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-07-005)

9. ADMQ – COLLOQUE DE ZONE

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Stéphanie Hinse, à participer au colloque de zone de l'ADMQ et que les frais d'inscription de 125 \$ et de déplacements soient remboursés aux conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-006)

10. HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS - DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les coûts de l'énergie, et notamment le coût des produits pétroliers, n'ont cessés d'augmenter au cours de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE la volatilité élevée et les hausses fréquentes des prix des produits pétroliers ont un impact important sur l'ensemble des activités courantes des municipalités, en contribuant à l'augmentation de leurs dépenses dans un contexte où les sources de revenus plafonnent, forçant les municipalités à revoir leurs priorités budgétaires et fragilisant le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des produits pétroliers impacte négativement la capacité des municipalités de réaliser des projets d'infrastructures, affectant à long terme la pérennisation des biens publics dont elles sont les gardiennes ;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des prix des produits pétroliers se traduit aussi par une amplification des conséquences de l'inflation sur les salariés des municipalités, ayant pour effet de forcer à moyen terme un réajustement à la hausse des salaires;

CONSIDÉRANT QUE seul le gouvernement québécois a les moyens nécessaires pour aider le monde municipal à relever le défi que constitue la décarbonisation de ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford demande au gouvernement québécois de prendre des moyens concrets afin d'accompagner le monde municipal face au défi que constitue la décarbonisation de ses activités, et de l'assister financièrement dans l'élaboration et la mise en place effective d'une transition énergétique.

QU'une solution proposée puisse être une diminution de 5% de la contribution des municipalités dans les demandes de subventions.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'assemblée générale annuelle (AGA).

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-007)

11. ENTENTE DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE MUNICIPAL D'ANIMATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROSAIRE

CONSIDÉRANT QUE les enfants de Saint-Louis-de-Blandford vont à l'école primaire de la Croisée située à Saint-Rosaire ;

CONSIDÉRANT QU' aucun service de garde n'est offert par l'école et par le Centre de services scolaire des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et la Municipalité de Saint-Rosaire peuvent, ensemble, combler ce manque par la mise en commun d'un service municipal d'animation en dehors des heures de classe ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et la Municipalité de Saint-Rosaire désirent se prévaloir d'une entente intermunicipale pour démarrer un service commun ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu que le maire, monsieur Yvon Barette et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Stéphanie Hinse soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-008)

12. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ RESPONSABLE DU PROJET « MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ANIMATION EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Louis-de-Blandford et de Saint-Rosaire désirent présenter un projet de mise en commun d'un service d'animation en dehors des heures de classe, dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Louis-de-Blandford s'engage à participer au projet de Mise en commun d'un service d'animation et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal nomme la Municipalité de Saint-Rosaire organisme responsable du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-009)

13. ACCISST – MUTUELLE DE PRÉVENTION – ENTENTE AVEC LA CNESST

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée tel que rédigée ;

QUE le Groupe acciSST inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-010)

14. OCTROI CONTRAT – Travaux rue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre pour les travaux de la rue Industrielle a été publiée sur SÉAO et que l'ouverture a eu lieu le 23 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des soumissions, incluant les taxes applicables, sont les suivants :

Sintra inc.	495 557,35 \$
Jean-Claude Lizotte inc.	522 966,22 \$

CONSIDÉRANT QUE les services EXP ont étudié la conformité des soumissions et qu'ils recommandent d'octroyer le contrat des travaux à Sintra inc. :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

D'octroyer le contrat des travaux de la rue Industrielle à Sintra inc. pour un montant de 495 557,35 \$, taxes incluses.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dernier.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-07-011)

15. OCTROI CONTRAT – MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre pour les modules de jeux a été publié sur SEAO et que l'ouverture a eu lieu le 2 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Groupe ICI JEUX inc. au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait l'étude de la soumission et a accordé un pointage de 70 points sur un maximum de 100 points ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu :

D'octroyer le contrat à Groupe ICI JEUX inc. pour un montant de 149 467,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dernier.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-012)

16. OCTROI CONTRAT – SURVEILLANCE DE CHANTIER – TRAVAUX 11E RANG

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre pour les services d'ingénieurs été publié sur SEAO, que l'ouverture a eu lieu le 22 juin 2022 et qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux du 11^e rang doit être faite par des ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a fait parvenir une offre de services pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'octroyer le contrat de surveillance des travaux du 11^e rang à la Firme EXP pour un montant de 30 100 \$, en ajoutant les taxes applicables.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dernier.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-07-013)

17. OCTROI CONTRAT – SURVEILLANCE DE CHANTIER – TRAVAUX RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre pour les services d'ingénieurs été publié sur SEAO, que l'ouverture a eu lieu le 22 juin 2022 et qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux de la rue Industrielle doit être faite par des ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a fait parvenir une offre de services pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'octroyer le contrat de surveillance des travaux du 11^e rang à la Firme EXP pour un montant de 21 050 \$, en ajoutant les taxes applicables.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dernier.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-014)

18. OCTROI CONTRAT – CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 offres de services pour le changement d'éclairage extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE DH Éclairage inc. a soumis le prix le plus bas ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'octroyer le contrat à DH Éclairage inc. conformément à l'estimation n° 1902 datée du 31 mai 2022.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dernier.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-07-015)

19. SURFACE DE « DECK HOCKEY » - RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ouvrir la surface de « deck hockey » aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE certains règlements de base devront être respectés par les utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu d’instaurer les règlements suivants pour les utilisateurs de la surface :

- En tout temps, les utilisateurs devront porter un casque
- En tout temps, les bâtons devront être dépourvus de tape sur leur palette
- Lors de match, en plus du casque, les joueurs devront porter des jambières et des gants

ADOPTÉE à l’unanimité.

(2022-07-016)

20. SURFACE DE « DECK HOCKEY » - HORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ouvrir la surface de « deck hockey » aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE certaines plages seront réservées pour des ligues et d’autre pour l’accès libre ;

CONSIDÉRANT QUE la location sera possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d’établir l’horaire suivante :

Accès libre :

- Les lundis, mardi, jeudis et vendredis de 18 h à 21 h
- Les mercredis de 19 h à 21 h
- Les samedis et dimanches de 13 h à 18 h

La location sera possible en dehors des heures réservées à l’accès libre au montant de 35 \$ de l’heure

ADOPTÉE à l’unanimité.

(2022-07-017)

21. EMBAUCHE – SURVEILLANTS SURFACE DE « DECK HOCKEY »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ouvrir la surface de « deck hockey » aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire le prêt d’équipement pour ceux qui n’en possèdent pas lors des plages ouvertes à l’accès libre ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du prêt d’équipement et la surveillance sera faite par le surveillant de la surface de « deck hockey » ;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues, suite aux offres d’emplois, ont été faites ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

(2022-07-018)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu de procéder à l'embauche Jérémy Goudreau, Pierre Vaillancourt et Philippe Gosselin à titre de surveillant de la surface de « deck hockey ».

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer leur contrat de travail.

ADOPTÉE à l'unanimité.

22. CORRESPONDANCE

→ PAVL – confirmation subvention volet projets particuliers (discretionnaire au député) – 24 290 \$

23. VARIA

Aucun varia

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, de lever l'assemblée à **20 heures et 13 minutes**.

Yvon Barrette
Maire

Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière